



Exces de vitesse plus de 50km/h

Par **Robi_77**, le **05/06/2011** à **01:55**

Bonjour,

J ai ete flashé a 156km/h au lieu de 90 par un radar mobile sur l A1.

J etai en moto et du coup on ne voi pas mon visage sur la photo.

J aimerai savoir ce que je peu faire pour sauver mon permis et aussi mon boulot. Merci de vos reponse jai vraiment besoin d aide.

Par **razor2**, le **05/06/2011** à **17:13**

Bonjour, avez vous été convoqué au poste de Police ou brigade de Gendarmerie de votre domicile? Comment savez vous que vous avez été flashé à cette vitesse précise?

Par **Robi_77**, le **05/06/2011** à **21:46**

je n ai pas encore été convoqué au poste mais ce sera surement pour bientôt.

En fait les gendarmes sont allés chez l ancien propriétaire de la moto et lui m as tout raconter.

Par **razor2**, le **05/06/2011** à **22:07**

Bonjour, pour sauver votre permis, quand vous serez convoqué, puisque vous ne serez pas identifiable sur la photo, vous n'aurez qu'à déclarer ne pas avoir été l'auteur de cette infraction. Comme vous n'êtes pas obligé de dénoncer celui ci, à fortiori puisque c'était vous, vous serez poursuivi au titre de votre redevabilité pécuniaire de titulaire du certificat d'immatriculation, et non pas au titre de votre responsabilité pénale.

Vous risquerez donc une amende de 1500 euros, mais pas de retrait de points ni de suspension de votre permis de conduire..

Soyez confiant en vous et en vos droits, car les agents chercheront probablement à vous mettre la pression le jour où vous serez entendu, en vous "faisant peur". Mais sachez que le droit est de votre côté, et que vous avez parfaitement la possibilité de déclarer ne pas avoir été l'auteur de cet excès de vitesse.

Evitez bien sur de venir au poste de Police avec la même tenue que le jour de l'infraction..

Déclarez par exemple que vous aviez prêté la moto à un membre de votre famille que vous ne pouvez pas dénoncer pour des raisons...familiales.

Par contre, revers de la médaille, attendez vous, devant le juge, à récolter une amende probablement proche du maximal prévu, à savoir 1500 euros. C'est le prix pour éviter la suspension du permis et la perte des 6 points...

Par **Robi_77**, le **06/06/2011** à **17:52**

Merci beaucoup pour votre reponse...

Vous pensez qu'il seront plus clément au niveau de l'amende si je dis que c'était moi sur la moto...? Il me reste 7 points sur mon permis mais j'ai pas énormément d'argent en ce moment du fait de l'achat d'un appartement d'ailleurs la moto du délit a été vendue pour ce projet.

Par **razor2**, le **06/06/2011** à **19:34**

Bonsoir, l'amende sera probablement moins élevée si vous reconnaissez les torts. Par contre, vous aurez une suspension de votre permis de conduire de plusieurs mois et bien sur 6 points en moins. A vous de voir.

Par **Robi_77**, le **06/06/2011** à **21:36**

merci de votre aide...

je pense que je vais opter pour la première solution c'est à dire nier être la personne sur la moto... besoin du permis pour le travail.

Par **razor2**, le **07/06/2011** à **07:45**

Tenez nous au courant.